

**Construction à Genève**

# Des associations demandent davantage de concertation

Un livre blanc revendique des règles plus précises encadrant les discussions préalables à la réalisation de nouveaux projets d'aménagement.

**Caroline Zumbach**

Publié: 25.09.2025, 18h12



Image de synthèse du projet architectural du futur quartier des Cherpines.

DR

Écoutez cet article:



00:00 / 02:55 1X

BotTalk

Afin de faire évoluer le cadre des concertations en matière d'aménagement, une quinzaine d'associations <sup>↗</sup> ont planché pendant deux ans sur un document regroupant leurs revendications.

Ce livre blanc <sup>↗</sup> vient d'être présenté. Ses auteurs rappellent que la loi cantonale impose une concertation préalable obligatoire pour toute élaboration de nouveaux plans localisés de quartier (PLQ) <sup>↗</sup>, mais déplore que le cadre actuel manque de règles d'application précises.

La démarche de ces entités associatives regroupant notamment Sauvegarde Genève, l'Association pour la sauvegarde de Confignon et environs, plusieurs groupements du Grand-Saconnex et l'Association des habitants du quartier de la Bourgogne, vise à instaurer un cadre légal «clair, transparent et contraignant», tout en mettant en lumière ce qu'ils estiment être les lacunes actuelles.

## Égalité de parole garantie par la concertation

Concrètement, le texte demande que la concertation garantisse l'égalité de parole, la transparence à chaque étape et une décision collective prise à la majorité, intégrant toutes les parties prenantes.

Il exige également que tous les acteurs concernés, y compris les habitants, associations, autorités, experts et promoteurs soient identifiés avec leurs affiliations pour éviter les conflits d'intérêts et assurer une participation équilibrée. Les organisateurs des concertations doivent également être «indépendants des autorités et des intérêts financiers».

Enfin, le livre blanc souhaite que «les informations, contraintes, décisions et impacts soient communiqués clairement en amont et tout au long du processus, avec des comptes rendus détaillés et une restitution finale dans un délai de trente à soixante jours suivant la dernière séance». Afin de justifier ces revendications, les auteurs du texte ont mis en avant plusieurs cas concrets illustrant les difficultés vécues par différentes associations.

## Vision réductrice

Que pense le Département du territoire de ces revendications? «Elles donnent une vision réductrice de la manière dont sont conduits les projets et proposent de mettre sur le même plan toutes les voix, ce qui est problématique», indique la chargée de communication du DT, Rafaèle Gross-Barras.

Le Département n'entend donc pas procéder à une révision à proprement parler du processus de concertation. Il souligne que ce dernier évolue au fil du temps. «Depuis maintenant dix ans, les pratiques ont beaucoup évolué et les démarches se sont améliorées, indique la porte-parole.

La concertation se passe plus en amont, la transparence est renforcée, une diversité des formats est proposée avec une systématisation de la participation citoyenne. Ce processus est en revanche plus difficile à garantir lors de PLQ d'initiative communale.» Pour le DT, «ce processus doit s'adapter à chaque projet et peut difficilement être normé de façon rigide comme le propose ce livre blanc».

---

NEWSLETTER

#### «Dernières nouvelles»

Vous voulez rester au top de l'info? «Tribune de Genève» vous propose deux rendez-vous par jour, directement dans votre boîte e-mail. Pour ne rien rater de ce qui se passe dans votre canton, en Suisse ou dans le monde.

Autres newsletters

S'inscrire

---

**Caroline Zumbach** est journaliste au sein de la rubrique locale de la Tribune de Genève. Elle a obtenu un Master en relations internationales. Plus d'infos

Vous avez trouvé une erreur? Merci de nous la signaler.



## Bon retour parmi nous !

Connectez-vous et vous aurez à nouveau accès à tous nos contenus Abo. Merci de votre confiance.

Se connecter et lire

Pas encore d'abonnement ? [Vers la page abo](#)